




## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est donné aux contribuables de la Municipalité de La Bostonnais que le Conseil municipal a déposé à mon bureau, conformément à l'article 1007 du Code municipal, le Rôle général de perception pour l'année 2014. Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai prescrit par la loi, c'est-à-dire le 10 février 2014.

**AVIS FAIT ET DONNÉ** à La Bostonnais ce 29<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux-mille-quatorze.

  
Josée Cloutier  
Directrice générale

Pour affichage aux endroits désignés par le Conseil (Église et bureau municipal), le 29<sup>ième</sup> jour du mois de janvier deux mille quatorze.